

# SFI Public Discussion Note

## Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index (GFRTCI) 2023



Version en français | Edition 2023

# Introduction



**Prof. Dr. Alfred Mettler**  
*Swiss Finance Institute*



**Prof. Dr. Steven Ongena**  
*Swiss Finance Institute et  
University of Zurich Priority  
Program Financial Market  
Regulation*



**Prof. Dr. Christoph Basten**  
*Swiss Finance Institute et  
University of Zurich Priority  
Program Financial Market  
Regulation*



**Dr. Markus P.H. Bürgi**  
*Swiss Finance Institute*



**Dr. Mrinal Mishra**  
*Swiss Finance Institute et  
Université de Zurich*

Chaque année depuis 2020, le Swiss Finance Institute (SFI) publie l'indice "Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index" (GFRTCI). Cet indice note et classe un groupe de pays en fonction de leur degré d'adoption, de respect et de mise en application d'un ensemble de normes mondiales en matière de réglementation financière, de transparence et de mise en conformité. Le GFRTCI est construit comme un méta-indice, sur la base de données publiques provenant de classements, d'indices et de travaux de recherche existants. Il permet ainsi d'identifier et de clarifier les forces et les faiblesses de chaque pays et ainsi d'alimenter les discussions en cours concernant le cadre réglementaire.

Les trois éditions précédentes de l'indice GFRTCI ayant été très bien accueillies par la communauté financière, l'indice 2023 utilise le même cadre, les mêmes composantes d'indice et les mêmes pondérations des composantes. Il documente ainsi les changements qui se sont produits durant ces années. Au niveau du classement général, les changements enregistrés entre 2022 et 2023 sont relativement mineurs. Neuf des dix pays les mieux classés en 2023 figuraient également parmi les dix premiers en 2022. L'Autriche (classée 10ème en 2022) est sortie du peloton de tête des dix premiers, tandis que le Luxembourg (classé 14ème en 2022) a gagné cinq places et est désormais classé au 9ème rang. Comme lors des années précédentes, tous les pays du "Top 10" (à l'exception de la Suisse) sont membres de l'UE.

Si le classement général a relativement peu évolué, des changements notables sont intervenus depuis 2022 au niveau des scores des différentes composantes de l'indice. Par exemple, plus de 75 % des pays respectent désormais pleinement le cadre réglementaire actuel de Bâle. Les scores moyens de plusieurs sous-indices se sont également améliorés, ce qui a entraîné une augmentation du score moyen du GFRTCI, qui est passé de 78,2 en 2022 à 81,4 en 2023.

Une réglementation plus stricte, une transparence accrue et un meilleur respect des règles entraînent toujours à la fois des coûts et des avantages. L'objectif des décideurs politiques devrait être de trouver l'équilibre optimal, tout en essayant de remédier aux déficiences pointées dans des domaines spécifiques.

Les risques pesant sur le système financier ne cessant de changer, les normes réglementaires de Bâle doivent elles aussi continuer à évoluer. De nouveaux choix devront être faits et de nouvelles réglementations mises en œuvre dans les années à venir, ce qui augure des évolutions intéressantes dans les classements et les scores du GFRTCI à l'avenir.



A travers sa série de Public Discussion Notes, le Swiss Finance Institute (SFI) encourage activement des échanges étayés autour de thèmes pertinents pour le secteur financier, les milieux politiques et le monde universitaire. De surcroît, le SFI diffuse ses résultats par le biais de travaux de recherche, de publications, de Master Classes et de conférences.

# À propos de l'indice GFRTCI

Au cours des dernières décennies, la réglementation financière s'est élargie, mondialisée et complexifiée. D'une part, il existe des cadres réglementaires internationaux tels que Bâle II et Bâle III, parfois accompagnés d'exigences nationales supplémentaires (la Suisse, par exemple, y ajoute son fameux "Swiss Finish"). D'autre part, de nombreuses normes relatives à des questions telles que la transparence, la corruption, le blanchiment d'argent et l'échange de données ont été suggérées, exigées ou introduites par des organisations supranationales, des ONG ou des groupes de réflexion représentant différentes parties prenantes. Chaque pays peut décider d'intégrer ou non ces règles et normes dans sa législation nationale. Sous réserve des traités internationaux dont ils sont signataires, les pays conservent une certaine marge de manœuvre concernant leur décision d'appliquer ces règles et normes, ainsi que quand, comment et dans quelle mesure ils souhaitent le faire.

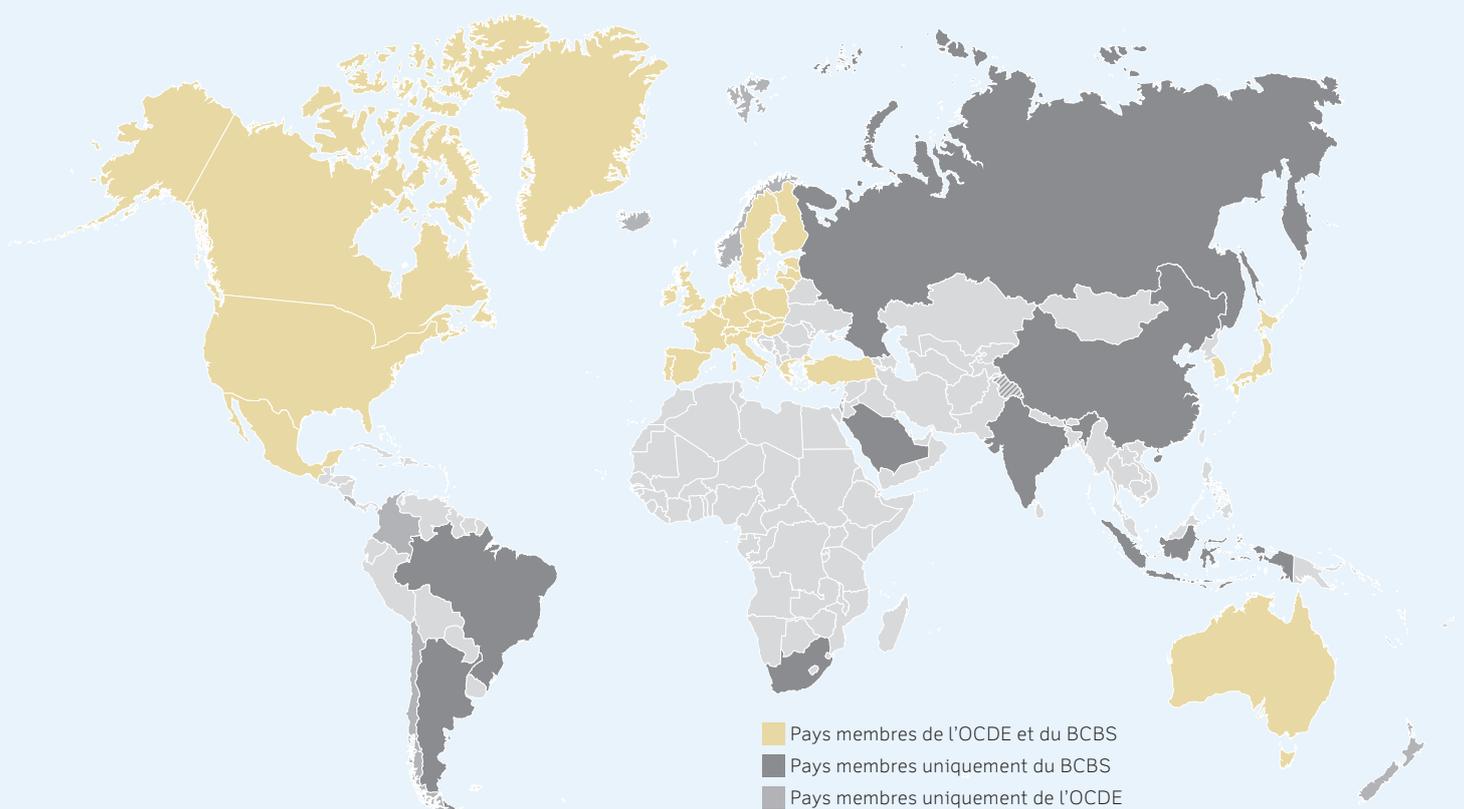
Diverses études documentent régulièrement des éléments spécifiques de ces règles et normes, qu'elles soient nationales ou internationales, sous des concepts généraux de réglementation bancaire, de transparence financière ou de mise en conformité financière. Ainsi, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ("Basel Committee on Banking Supervision – BCBS") surveille la mise en application des normes de Bâle. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publie une notation sur la norme EOIR (échange de renseignements

sur demande). Transparency International calcule un "Corruption Perception Index". Et le Basel Institute on Governance évalue le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par le biais du Basel Anti-Money-Laundering Index (AML).

Au niveau des indices, l'indice semestriel "Global Financial Centres Index" évalue différents centres financiers sur la base de facteurs instrumentaux et de réponses à un questionnaire en ligne. L'accent est mis sur une comparaison entre la compétitivité relative des villes, plutôt que sur une comparaison entre des pays et des cadres réglementaires nationaux.

L'indice GFRTCI du SFI compile plusieurs de ces notations et indices reconnus et acceptés et les agrège en une mesure simple et compréhensible qui permet ensuite de classer les pays en fonction de leur position globale en termes de réglementation financière, de transparence et de mise en conformité. L'indice est basé sur des données, des classifications et des classements reconnus et publiquement accessibles. Les institutions à l'origine de ces classements sont crédibles et publient leurs résultats régulièrement (sur une base annuelle ou semestrielle).

Outre la présente édition 2023, le SFI a publié l'indice GFRTCI en 2020, 2021 et 2022 et prévoit de continuer à l'actualiser chaque année.



# Pays inclus dans le GFRTCI

Dans cette quatrième édition du GFRTCI, le cadre sous-jacent reste le même que les trois années précédentes. Il analyse et classe les pays qui sont membres à la fois de l'OCDE et du BCBS, ce dernier constituant la principale référence mondiale en matière d'élaboration de normes pour une réglementation prudentielle du secteur bancaire.

Certains pays de l'UE sont membres à titre direct du BCBS (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Suède). Les autres pays de l'UE sont représentés en leur qualité de membres de l'Union européenne.

Les 31 pays membres conjoints sont listés ci-dessous :

Pays membres uniquement de l'OCDE	Pays membres à la fois de l'OCDE et du BCBS	Pays membres uniquement du BCBS
Chili (CL)	Allemagne (UE)	Afrique du Sud (ZA)
Colombie (CO)	Australie (AU)	Arabie Saoudite (SA)
Costa Rica (CR)	Autriche (UE)	Argentine (AR)
Islande (IS)	Belgique (UE)	Brésil (BR)
Israël (IL)	Canada (CA)	Chine (CN)
Norvège (NO)	Corée du Sud (KR)	Region administrative speciale de Hong Kong (HK)
Nouvelle-Zélande (NZ)	Danemark (UE)	Inde (IN)
	Espagne (UE)	Indonésie (ID)
	Estonie (UE)	Russie (RU)
	États-Unis (US)	Singapour(SG)
	Finlande (UE)	
	France (UE)	
	Grèce (UE)	
	Hongrie (UE)	
	Irlande (UE)	
	Italie (UE)	
	Japon (JP)	
	Lettonie (UE)	
	Lituanie (UE)	
	Luxembourg (UE)	
	Mexique (MX)	
	Pays-Bas (UE)	
	Pologne (UE)	
	Portugal (UE)	
	République slovaque (UE)	
	République tchèque (UE)	
	Royaume-Uni (UK)	
	Slovénie (UE)	
	Suède (UE)	
	Suisse (CH)	
	Turquie (TR)	



# Composantes du GFRTCI

Le GFRTCI évalue les 31 pays faisant partie à la fois de l'OCDE et du BCBS sur la base des sept notations et indices suivants : trois composantes mesurent le degré de mise en œuvre des diverses réglementations par le pays, et quatre composantes évaluent son environnement politique et son degré d'application des réglementations en général. La date limite pour la collecte des données a été fixée au 31 janvier 2023.

## Sous-indice A - Degré de mise en œuvre de la réglementation

Les trois composantes suivantes mesurent le degré de mise en œuvre de la réglementation bancaire par un pays, analysent ses normes en matière d'échange de renseignements sur demande et évaluent son risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

Les composantes du sous-indice A du GFRTCI sont :

- **BCBS Progress Reports on the Adoption of the Basel Regulatory Framework :**

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS) publie régulièrement ces rapports d'étape sur l'adoption du cadre réglementaire de Bâle. Le plus récent a été publié en octobre 2022. Le rapport énumère 19 normes distinctes dans sept catégories différentes, avec une date limite de mise en œuvre fixée au plus tard de 2022.

Les catégories et les normes du BCBS sont les suivantes :

**Tableau 1:** État d'avancement de la mise en œuvre du BCBS (sur la base du rapport d'octobre 2022)

Basel Standards		Deadline	AR	AU	BR	CA	CN	HK	IN	ID	JP	KR	MX	RU	SA	SG	ZA	CH	TR	UK	US	UE	
Capital	Countercyclical capital buffer (CCyB)	Jan 2016	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
	Margin requirements for non-centrally cleared derivatives	Sep 2016	1	4	4	4	1	4	*	2	4	2	2	2	4	4	4	4	1	4	4	4	
	Capital requirements for central counterparties (CCPs)	Jan 2017	4	4	4	4	1	4	3	2	4	4	4	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Capital requirements for equity investments in funds	Jan 2017	4	4	4	4	1	4	na	na	4	4	*	4	4	4	4	4	4	4	1	4	
	Standardized approach for counterparty risk (SA-CCR)	Jan 2017	4	4	4	4	4	4	3	4	4	4	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Securitisation framework	Jan 2018	4	4	4	4	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2	4	1	4	1	4
	Total loss-absorbing capacity (TLAC) holdings	Jan 2019	na	4	4	4	4	4	1	na	4	1	4	4	4	4	4	4	1	4	4	4	4
Leverage Ratio	Existing (2014) exposure definition	Jan 2018	4	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
SIB	Global-SIB requirements	Jan 2016	na	*	4	4	4	4	na	na	4	na	na	na	na	4	na	4	na	4	4	4	4
	Domestic-SIB requirements	Jan 2016	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	na	4	4
IRRBB	Interest rate risk in the banking book (IRRBB)	2018	4	2	4	4	4	4	2	4	4	4	*	2	4	4	2	4	1	4	4	*	4
Liquidity	Monitoring tools for intraday liquidity management	Jan 2015	4	4	4	3	1	4	4	4	1	1	*	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Net Stable Funding Ratio (NSFR)	Jan 2018	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2	4	4	4	4
Large Exposures	Supervisory framework for measuring and controlling large exposures	Jan 2019	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2	2	2	4	4	4	4	2	4	4	4	4
Disclosure	Revised pillar 3 requirements (published 2015)	Dec 2016	4	2	4	4	1	4	1	4	4	4	*	4	4	4	4	4	4	4	1	4	4
	CCyB, Liquidity, Remuneration, Leverage ratio (revised)	Dec 2017	4	2	4	*	*	4	1	*	4	4	*	4	4	4	4	4	*	4	*	*	4
	Key metrics, IRRBB, NSFR	Jan 2018	4	*	4	*	*	4	*	*	4	4	4	*	4	*	*	4	*	4	*	*	4
	Composition of capital, RWA overview, Prudential valuation adjustments, G-SIB indicators	Dec 2018	4	2	4	*	1	4	*	*	*	4	1	4	4	4	4	4	1	4	4	*	4
	TLAC	Jan 2019	na	na	1	4	*	4	na	na	4	3	4	na	4	na	na	4	na	4	4	4	4

Le BCBS attribue des codes numériques à chacune de ces 19 normes selon le barème suivant : **1** = projet de règlement non publié ; **2** = projet de règlement publié ; **3** = règlement final publié (mais pas encore mis en œuvre par les banques) ; **4** = règlement final en vigueur (à la fois publié et mis en œuvre par les banques) ; et **\*** = progrès inégaux en matière de mise en œuvre (prière de se référer au rapport d'avancement). Le tableau 1 présente l'état d'avancement de la mise en œuvre du BCBS sur la base du rapport d'octobre 2022. [https://www.bis.org/bcbs/implementation/rcap\\_reports.htm](https://www.bis.org/bcbs/implementation/rcap_reports.htm)

- **Exchange of Information on Request (EOIR) Rating:**

Basée sur un examen par des pairs et publiée par le "Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes" de l'OCDE, cette notation évalue la norme de chaque pays en matière d'échange de renseignements sur demande, ainsi que le respect par les différentes juridictions de la norme internationale correspondante. Quatre notes peuvent être attribuées à une juridiction: conforme (4), largement conforme (3), partiellement conforme (2) et non conforme (1). La notation étant continuellement mise à jour, les données présentées ici reflètent la situation en janvier 2023. <http://www.oecd.org/tax/transparency/exchange-of-information-on-request/ratings/>

- **Basel Anti-Money-Laundering Index (AML):**

Publié par le Basel Institute on Governance, cet indice mesure le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Il fournit un score de risque global, basé sur 15 indicateurs de l'adhésion d'un pays à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de ses niveaux de corruption, de normes financières et de transparence du financement de la vie politique, et de son adhésion aux principes de l'État de droit. L'indice varie entre 2 et 9 environ, une note plus basse correspondant à un risque plus faible. Les données présentées ici datent de décembre 2022. <https://index.baselgovernance.org>

### Sous-indice B - Contexte politique et application générale des réglementations

Les quatre composantes suivantes mesurent les aspects liés à l'environnement politique d'un pays et au cadre plus général d'application des réglementations.

Les composantes du sous-indice B du GFRTCI sont :

- **Economist Intelligence Unit's Democracy Index (EIU DI):**

Publié par The Economist Group, la société sœur du magazine The Economist, cet indice évalue chaque pays en fonction de 60 indicateurs répartis sous cinq grandes catégories: processus électoral et pluralisme, fonctionnement du gouvernement, participation politique, culture politique démocratique et libertés civiles. L'indice va de 0 à 10, un score de 0 à 4 reflétant un régime autoritaire, un score de 4 à 6 un régime hybride, un score de 6 à 8 une démocratie défailante et un score de 8 à 10 un régime entièrement démocratique. Les données présentées ici datent de janvier 2023. <https://www.eiu.com/n/campaigns/democracy-index-2022/>

- **Corruption Perception Index (CPI):**

Cet indice, publié par Transparency International, classe les pays en fonction de leur niveau perçu de corruption du secteur public, sur la base d'avis d'experts et de représentants du monde des affaires. Sur une échelle de 0 à 100, un score de 0 correspond à un niveau de corruption élevé et un score de 100 à un niveau de corruption très faible. Les données présentées ici datent de janvier 2023. <https://www.transparency.org/en/cpi/2022>

- **Heritage Foundation Business Freedom Index (HF BF):**

Cet indice est un sous-indice de l'indice de liberté économique de la Heritage Foundation. La Heritage Foundation définit la liberté d'entreprise comme "un indicateur global de l'efficacité de la réglementation gouvernementale du monde des affaires". Sur une échelle de 0 à 100, un score de 0 correspond à une absence totale de liberté d'entreprise et un score de 100 à une liberté d'entreprise totale. Les données présentées ici datent de janvier 2023. <https://www.heritage.org/index/>

- **Heritage Foundation Judicial Effectiveness Index (HF JE):**

Cet indice est également un sous-indice de l'indice de liberté économique de la Heritage Foundation. La Heritage Foundation définit l'efficacité judiciaire comme "une composante essentielle de l'État de droit qui nécessite des systèmes judiciaires efficaces et équitables afin de garantir que les lois soient pleinement respectées et que les violations fassent l'objet d'actions légales appropriées". Sur une échelle de 0 à 100, un score de 0 correspond à une absence totale d'efficacité judiciaire et un score de 100 à une efficacité judiciaire totale. Les données présentées ici datent de janvier 2023. <https://www.heritage.org/index/>

# Données du GFRTCI et ajustements des données

Dans une première étape du calcul de l'indice GFRTCI, les échelles des sept différents éléments constitutifs sont ajustées sur une échelle commune de 0 à 100. Les échelles initiales et les ajustements effectués sont précisés ci-dessous :

- **Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) Progress Report :**

- Le score BCBS attribue à chacune de ses 19 normes les scores suivants : 1, 2, 3 ou 4.
- Les 19 scores sont additionnées, ce qui aboutit à un score brut compris entre 19 et 76.
- Les scores bruts sont ensuite normalisés sur une échelle de 0 à 100.

- **Exchange of Information on Request (EOIR) Rating :**

- Le score EOIR attribue à chaque pays une note 1, 2, 3 ou 4.
- Le score EOIR est normalisé sur une échelle de 0 à 100.

- **Basel AML Index (AML) :**

- Le score AML attribue à chaque pays une note comprise entre 2 et 9.
- Le score AML est normalisé sur une échelle allant de 0 à 100.
- Le score normalisé est ensuite inversé (100-score normalisé) pour s'assurer qu'un score plus élevé corresponde à un risque plus faible

- **Economist Intelligence Unit's Democracy Index (EIU DI) :**

- Le score EIU DI attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 10.
- Le score EIU DI est normalisé sur une échelle de 0 à 100.

- **Corruption Perception Index (CPI) :**

- L'indice CPI attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100.
- Aucun ajustement n'est nécessaire pour le score CPI.

- **Heritage Foundation Business Freedom Index (HF BF) :**

- L'indice HF BF attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100.
- Aucun ajustement n'est nécessaire pour le score HF BF.

- **Heritage Foundation Judicial Effectiveness (HF JE) :**

- L'indice HF JE attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100.
- Aucun ajustement n'est nécessaire pour le score HF JE.

Le **tableau 2** présente les données brutes des sept composantes du GFRTCI pour 2023, ainsi que les moyennes de 2020 à 2023.

Pays	BCBS	EOIR	AML	EIU DI	IPC	HF BF	HF JE
Allemagne	76	3	4.21	8.80	79	87.2	95.3
Australie	59	3	3.65	8.71	75	84.6	95.2
Autriche	76	3	4.01	8.20	71	82.3	94.6
Belgique	76	3	4.01	7.64	73	82.8	91.2
Canada	72	3	4.25	8.88	74	78.8	96.4
Corée du Sud	61	3	4.51	8.03	63	84.8	77.1
Danemark	76	3	3.56	9.28	90	89.0	89.6
Espagne	76	3	3.88	8.07	60	75.2	74.3
Estonie	76	4	2.35	7.84	74	86.9	92.3
États-Unis	63	3	4.32	7.85	69	87.5	77.9
Finlande	76	3	2.88	9.29	87	88.7	97.8
France	76	4	3.52	8.07	72	81.9	85.5
Grèce	76	3	3.71	7.97	52	70.3	69.9
Hongrie	76	3	4.98	6.64	42	77.2	62.2
Irlande	76	4	4.00	9.13	77	87.2	93.0
Italie	76	4	4.55	7.69	56	73.8	78.6
Japon	70	3	4.70	8.33	73	78.3	95.3
Lettonie	76	3	3.96	7.37	59	81.9	75.1
Lituanie	76	4	3.43	7.31	62	87.3	74.6
Luxembourg	76	3	4.28	8.81	77	89.3	96.4
Mexique	51	4	5.20	5.25	31	69.2	40.7
Pays-Bas	76	3	4.06	9.00	80	88.1	96.9
Pologne	76	3	4.39	7.04	55	78.7	54.7
Portugal	76	4	4.00	7.95	62	76.2	92.1
Royaume-Uni	76	3	3.63	8.28	73	79.1	85.9
République slovaque	76	3	4.35	7.07	53	75.9	71.9
République tchèque	76	3	3.81	7.97	56	80.6	81.8
Slovénie	76	3	3.37	7.75	56	79.7	91.6
Suède	76	4	3.12	9.39	83	84.6	97.1
Suisse	76	3	4.55	9.14	82	84.3	98.0
Turquie	45	3	5.54	4.35	36	63.4	25.6
Moyenne 2023	72	3.3	4.03	7.97	66.2	81.1	82.2
Écart-type 2023	8.01	0.44	0.66	1.12	14.38	6.40	17.45
Moyenne 2022	71	3.3	4.19	7.93	66.5	76.2	67.9
Écart-type 2022	9.83	0.51	0.70	1.06	14.74	9.41	12.98
Moyenne 2021	63	3.3	4.19	7.98	66.5	76.3	64.5
Écart-type 2021	8.34	0.51	0.71	1.12	14.96	9.31	14.79
Moyenne 2020	46	3.4	4.41	7.96	66.9	77.6	63.5
Écart-type 2020	7.82	0.49	0.68	1.08	15.16	8.81	15.22

# Calcul du GFRTCI

L'un des aspects essentiels d'un indice est la pondération qui est appliquée dans la méthode de son calcul. Pour calculer le GFRTCI, deux approches différentes sont utilisées. Premièrement, l'indice est calculé sur la base de pondérations supposées. Deuxièmement, dans le cadre d'une analyse de sensibilité, on attribue aux sept composantes de l'indice des pondérations par tranches de 5 %, de 0 % à 100 %, en s'assurant que la somme des pondérations soit égale à 100 %. Pour tous ces scénarii possibles, tous les scores des pays ont été calculés et un classement des pays a été établi. En comptant la fréquence à laquelle un pays spécifique est classé au premier rang, l'analyse de sensibilité permet d'établir une liste des pays les mieux notés, sur la base d'un large éventail de pondérations des différents éléments constitutifs de l'indice.

## A. Pondérations, scores et classements

Pour le sous-indice A (degré de mise en œuvre de la réglementation), les pondérations des composantes ont été fixées comme suit : BCBS = 60 % ; EOIR = 20 % ; AML = 20 %. La composante BCBS se voit attribuer une pondération plus élevée en raison du nombre élevé de sous-composantes incluses dans les rapports d'avancement du BCBS (7 catégories et 19 normes).

Pour le sous-indice B (contexte politique et application générale des réglementations), les quatre composantes de l'indice ont été pondérées à parts égales, à raison de 25 % chacune.

Pour le calcul de l'indice final, les deux sous-indices A et B sont combinés en calculant une moyenne arithmétique simple.

Le **tableau 3** présente le calcul de l'indice final GFRTCI, ainsi que les classements finaux.

**Tableau 3:** Classement des pays sur la base du sous-indice A, du sous-indice B et de l'indice combiné GFRTCI

Rang / Pays	Sous-indice A	Rang / Pays	Sous-indice B	Rang / Pays	Sous-indice A	Sous-indice B	GFRTCI	Rang en 2022	Evolution du classement entre 2022 et 2023
1 Estonie	99.0	1 Finlande	91.6	1 Suède	96.8	89.7	<b>93.2</b>	2	+1
2 Suède	96.8	2 Danemark	90.4	2 Finlande	90.8	91.6	<b>91.2</b>	1	-1
3 Lituanie	95.9	3 Suède	89.7	3 Estonie	99.0	82.9	<b>91.0</b>	4	+1
4 France	95.7	4 Suisse	88.9	4 Irlande	94.3	87.1	<b>90.7</b>	5	+1
5 Irlande	94.3	5 Pays-Bas	88.8	5 Danemark	88.9	90.4	<b>89.6</b>	3	-2
6 Portugal	94.3	6 Luxembourg	87.7	6 Pays-Bas	87.4	88.8	<b>88.1</b>	8	+2
7 Italie	92.7	7 Allemagne	87.4	7 France	95.7	80.0	<b>87.8</b>	6	-1
8 Finlande	90.8	8 Irlande	87.1	8 Suisse	86.0	88.9	<b>87.5</b>	7	-1
9 Slovénie	89.4	9 Australie	85.5	9 Luxembourg	86.8	87.7	<b>87.3</b>	14	+5
10 Danemark	88.9	10 Canada	84.5	10 Allemagne	87.0	87.4	<b>87.2</b>	9	-1
11 Royaume-Uni	88.7	11 Estonie	82.9	11 Portugal	94.3	77.5	<b>85.9</b>	17	+6
12 Grèce	88.4	12 Japon	82.5	12 Lituanie	95.9	74.3	<b>85.1</b>	11	-1
13 Rép. tchèque	88.2	13 Autriche	82.5	13 Autriche	87.6	82.5	<b>85.0</b>	10	-3
14 Espagne	88.0	14 Belgique	80.9	14 Royaume-Uni	88.7	80.2	<b>84.4</b>	15	+1
15 Lettonie	87.7	15 Royaume-Uni	80.2	15 Belgique	87.6	80.9	<b>84.2</b>	13	-2
16 Autriche	87.6	16 France	80.0	16 Canada	82.7	84.5	<b>83.6</b>	16	0
17 Belgique	87.6	17 États-Unis	78.2	17 Slovénie	89.4	76.2	<b>82.8</b>	12	-5
18 Pays-Bas	87.4	18 Portugal	77.5	18 Italie	92.7	71.3	<b>82.0</b>	18	0
19 Allemagne	87.0	19 Corée du Sud	76.3	19 Rép. tchèque	88.2	74.5	<b>81.3</b>	24	+5
20 Luxembourg	86.8	20 Slovénie	76.2	20 Japon	79.3	82.5	<b>80.9</b>	20	0
21 Rép. slovaque	86.6	21 Rép. tchèque	74.5	21 Espagne	88.0	72.6	<b>80.3</b>	19	-2
22 Pologne	86.5	22 Lituanie	74.3	22 Lettonie	87.7	72.4	<b>80.1</b>	22	0
23 Suisse	86.0	23 Espagne	72.6	23 Grèce	88.4	68.0	<b>78.2</b>	21	-2
24 Hongrie	84.8	24 Lettonie	72.4	24 Australie	70.7	85.5	<b>78.1</b>	23	-1
25 Canada	82.7	25 Italie	71.3	25 Rép. slovaque	86.6	67.9	<b>77.2</b>	28	+3
26 Japon	79.3	26 Grèce	68.0	26 États-Unis	73.0	78.2	<b>75.6</b>	27	+1
27 États-Unis	73.0	27 Rép. slovaque	67.9	27 Pologne	86.5	64.7	<b>75.6</b>	25	-2
28 Australie	70.7	28 Pologne	64.7	28 Hongrie	84.8	62.0	<b>73.4</b>	29	+1
29 Corée du Sud	70.4	29 Hongrie	62.0	29 Corée du Sud	70.4	76.3	<b>73.3</b>	26	-3
30 Mexique	64.5	30 Mexique	48.4	30 Mexique	64.5	48.4	<b>56.4</b>	30	0
31 Turquie	50.6	31 Turquie	42.1	31 Turquie	50.6	42.1	<b>46.4</b>	31	0

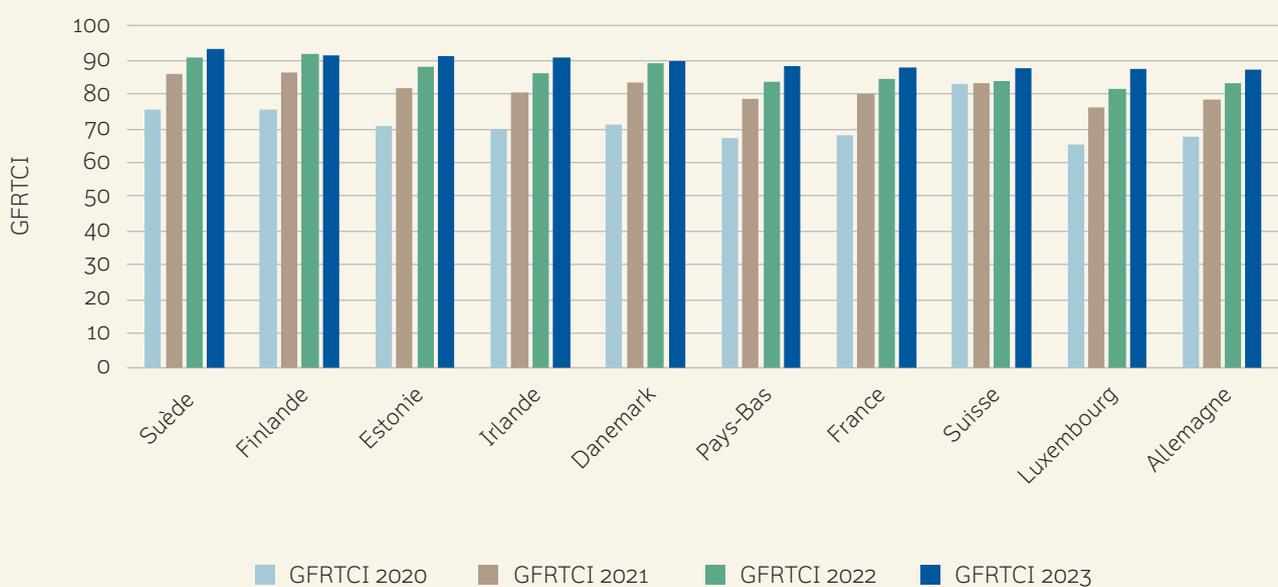
## B: Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité statistique est réalisée afin de déterminer dans quelle mesure les pondérations systématiquement attribuées aux sept composantes de l'indice peuvent influencer le classement final. Chacune des sept composantes de l'indice est pondérée par incréments de 5 %, de 0 % à 100 %, en s'assurant que la somme de toutes les pondérations soit égale à 100 %. Une analyse de sensibilité est ensuite réalisée pour déterminer quel pays est classé premier dans chacun de ces scénarii. Seuls cinq pays sont classés au premier rang dans au moins 1 % des scénarios, et le classement des trois premiers pays correspond parfaitement au classement final de l'indice. Dans l'ensemble, 202'107 scénarios ont été calculés.

Les cinq pays, et la distribution statistique correspondante pour la première place du classement, sont les suivants :

Pays	% de fois où le pays a été classé au premier rang
Suède	50.5%
Finlande	24.8%
Estonie	18.3%
Danemark	4.7%
Irlande	1.5%

Comparaison des indices GFRTCI 2020-2023 pour les dix premiers pays du classement



# Interprétation et commentaires

## Les principales conclusions que l'on peut tirer des calculs de l'indice GFRTCI 2023 sont les suivantes :

- Seuls quatre des 31 pays se classent parmi les dix premiers lorsqu'ils sont classés à la fois sur la base du sous-indice A (axé sur la mise en œuvre de la réglementation) et du sous-indice B (axé sur l'application de la réglementation en vigueur). Ces quatre pays sont le Danemark, la Finlande, l'Irlande et la Suède.
- Le score moyen du sous-indice A a légèrement augmenté de 2022 à 2023, ce qui se traduit par un rapprochement entre les scores des différents pays. En particulier, les scores des pays du niveau intermédiaire du classement (entre la 9<sup>ème</sup> et la 25<sup>ème</sup> places) sont tous très proches les uns des autres.
- La Suisse se classe au 23<sup>ème</sup> rang pour le sous-indice A. Bien qu'elle soit en pleine conformité avec la mise en œuvre du BCBS, elle se classe relativement moins bien dans les composantes de l'indice AML et, dans une moindre mesure, dans l'indice EOIR. Ces classements inférieurs s'expliquent par les éléments des sous-composantes respectives: par exemple, le score AML attribué à la Suisse une note de "risque élevé" en termes de "transparence publique" et le score EOIR la note comme "partiellement conforme" concernant les "informations sur la propriété et l'identité".
- Le score moyen du sous-indice B a augmenté de manière significative entre 2022 et 2023, en raison de l'augmentation des notations HF BF et HF JE.
- La Suisse se classe au quatrième rang pour le sous-indice B (elle était sixième en 2022).
- La Suisse se classe au huitième rang dans le calcul final de l'indice GFRTCI (elle occupait le septième rang en 2022), légèrement derrière la Suède, la Finlande, l'Estonie, l'Irlande, le Danemark, les Pays-Bas et la France.

## La comparaison des indices GFRTCI 2022 et 2023 fait apparaître les éléments suivants :

- Sur la base des données brutes présentées dans le tableau 2, des changements notables sont intervenus dans trois des sept composantes de l'indice: AML, HF BF et HF JE. Les moyennes de ces trois composantes ont augmenté. Dans le cas du score HF JE, l'augmentation a été très importante.
- Seuls des changements mineurs sont intervenus au niveau de la composante de l'indice BCBS. Une grande majorité des pays observés sont désormais en pleine conformité avec les lignes directrices actuelles du BCBS en matière de mise en œuvre du cadre réglementaire. Cette situation devrait perdurer jusqu'à ce que le BCBS mette à jour ses lignes directrices, date à laquelle les pays seront de nouveau invités à donner leur avis.
- Huit pays ont été classés parmi les dix premiers en 2021 et 2022, ainsi qu'en 2023: la Suède, la Finlande, l'Estonie, l'Irlande, le Danemark, les Pays-Bas, la France et la Suisse.
- La majorité des pays observés affichent des scores indiciaires en constante amélioration.
- Il semble que la plupart des pays continuent à prendre des mesures importantes pour mettre en œuvre et appliquer la réglementation financière, la transparence et la mise en conformité.
- Compte tenu de l'importance du secteur bancaire pour la plupart des pays, il s'agit là d'évolutions importantes, qui se reflètent de manière adéquate dans les différents indices et classements publiquement accessibles.

## Swiss Finance Institute

Avec le soutien de ses fondateurs – le secteur bancaire suisse, la Confédération et les principales universités suisses – le Swiss Finance Institute (SFI) assure une promotion active d'une recherche et d'un enseignement de classe mondiale dans les domaines de la banque et de la finance en Suisse. En combinant excellence académique et expérience pratique, le SFI contribue au renforcement de la place financière suisse.

Cette publication a été imprimée sur du papier durable "Refutura", qui est certifié par l'écolabel "l'Ange bleu".